



# CABINET D'AVOCATS PRO BONO : MIALOT AVOCATS : DROITS FONDAMENTAUX ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Question / réponse publié le 17/04/2025, vu 243 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

## CABINET D'AVOCATS PRO BONO : MIALOT AVOCATS : DROITS FONDAMENTAUX ET TRANSITION ECOLOGIQUE

MIALOT AVOCATS

### Engagements

Le Cabinet Mialot Avocats s'engage autour de valeurs fortes et de la transition écologique. Cet engagement se réalise à travers une importante activité *pro bono*, notamment auprès des associations, et une démarche d'éco-certification, label B-corp.

#### Pro Bono

Le Cabinet Mialot Avocats consacre une partie de son activité à des dossiers *pro bono* dans le domaine de la protection de l'environnement et des droits fondamentaux. Cet engagement se traduit par l'accompagnement, au conseil comme au contentieux, d'associations ou de personnes à des tarifs préférentiels.

Parmi les dossiers récemment défendus par le Cabinet Mialot Avocats au titre de son engagement *pro bono*, figure la condamnation de l'Etat imposant la mise en place du contrôle technique des deux roues (porté pour trois associations), le contentieux de l'éco-contribution (porté pour trois associations), ou encore le recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) concernant le fichage par l'Etat d'une journaliste.

Si vous êtes dirigeant d'une association œuvrant dans le champ social ou environnemental ou une personne exposée en raison de son engagement pour les libertés, et que vous avez besoin d'une assistance juridique, aussi bien en termes de conseils que d'accompagnement dans une procédure judiciaire ou administrative, le Cabinet Mialot Avocat peut vous faire bénéficier de son programme *pro bono*. N'hésitez pas à nous contacter.

**SOURCE ET DE PLUS :**

<https://cabinet-mialot-avocats.fr/engagements/>